

■ L'ADMISSION DES DISPENSES DE DROIT

Conformément à l'arrêté du 31 janvier 1991 : « Dans chaque école agréée en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, le nombre de personnes dispensées de la première année, sous réserve de réussite à l'examen de passage en seconde année, ne peut excéder 2 % du quota d'entrée attribué à cette école pour l'année scolaire considérée. »

« A l'issue de l'examen de passage, les candidats qui n'ont pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, à chacune des épreuves de l'examen de passage, sont ajournés ; les candidats ayant obtenu la meilleure moyenne sont, au prorata des places disponibles, admis en seconde année d'études. »

« En cas d'égalité entre plusieurs candidats pour une place, le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve de masso-kinésithérapie est admis. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est admis. »

« Les candidats qui n'ont pu, à l'issue de l'examen de passage, être admis en seconde année de formation, ont la possibilité de se présenter à nouveau à cet examen. »

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être titulaires :

- Du baccalauréat français,
- D'un titre admis en équivalence (diplôme d'Etat paramédical ou attestation de validation du premier cycle des études médicales).

EPREUVES D'ADMISSION

**Les 26 et 27 juin 2008
à l'IFMK de Rennes
Clôture des inscriptions : le 1er juin 2008**

Quatre modules obligatoires à valider. Le programme de ces épreuves correspond à celui dispensé, selon les textes réglementaires, en première année de masso-kinésithérapie.

Module I. Anatomie, morphologie, cinésiologie et biomécanique de l'appareil locomoteur	Epreuve écrite et orale
Module II. Physiologie humaine	Epreuve écrite
Module III. Pathologie, Psychol-sociologie	Epreuve écrite
Module IV. Masso-kinésithérapie (activité physique et sportive)	Epreuve écrite et orale

Dossier d'inscription à l'examen de passage en 2^{ème} année à adresser à l'IFMKR avant le 1er juin 2008

DOSSIER D'INSCRIPTION

1. Une fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie.
2. Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité.
3. Une copie du baccalauréat.
4. Une copie du titre admis en équivalence (diplôme d'Etat ou attestation de validation du premier cycle des études médicales).
5. Une photo d'identité récente.
6. Un chèque de 100 € pour droit d'inscription à ce concours.

CONVOCATION

Une convocation, précisant le lieu et l'heure du début des épreuves, vous sera adressée au plus tard le 16 juin 2008 pour vous présenter au concours d'admission.

RESULTATS

Les résultats seront communiqués :

1. Par affichage à l'IFMKR,
2. Par courrier individuellement à chaque candidat,
3. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

La date des résultats vous sera donnée le jour des épreuves d'admission.

➤ **Deux places sont à pourvoir pour accéder en 2^{ème} année en masso- kinésithérapie à l'IFMKR.**

**FICHE D'INSCRIPTION
A L'EXAMEN DE PASSAGE EN 2^{ÈME} ANNÉE
À L'IFMK DE RENNES
Les 26 et 27 juin 2008**

Clôture des inscriptions : le 1er juin 2008 (cachet de la poste faisant foi)

Ip 09.05.22-A

COMPLÉTER LA FICHE D'INSCRIPTION EN LETTRES CAPITALES

Mademoiselle

Madame

Monsieur

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE

Précisez :

Baccalauréat Série Année

Titre de la dispense Laquelle :

JOINDRE À CETTE FICHE :

- Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Une copie du baccalauréat
- Une copie du titre admis en équivalence (Diplôme d'Etat ou Licence STAPS)
- Une copie de la dispense de scolarité de 1^{ère} année (arrêté préfectoral)
- Une photo d'identité récente
- Un chèque de 100 € à l'ordre de l'IFMK de RENNES (en aucun cas cette somme ne sera remboursée)

Certifié exact le :

Signature :

Le dossier complet est à adresser à :
L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE - 12 rue Jean-Louis Bertrand - 35000 RENNES